

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **Anti-rouille**
- Code du produit: 10814, 10815, 10870, 10867, 10876, 10437
- UFI: 43E7-MOJY-500M-MJ61

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg
- Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide phosphorique

Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 1)

P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· Indications complémentaires:	Contient Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24	acide phosphorique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	25-50%
CAS: 157627-86-6 Numéro CE: 935-523-1 Reg.nr.: 02-2119548515-35-0000	Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
Reg.nr.: 01-2119980932-27	Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	<1%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques

<5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 2)

- Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Troubles gastro-intestinaux
Acidose
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage:

8 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-38-2 acide phosphorique

VLEP Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm
Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm

DNEL

7664-38-2 acide phosphorique

Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,1 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	2 mg/m ³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1-10,7 mg/m ³ Air (ARB)
		0,36-4,57 mg/m ³ Air (BEV)

Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/kg bw/day (ARB)
		5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	35,26 mg/m ³ Air (ARB)
		8,7 mg/m ³ Air (BEV)

PNEC

Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA) 0,01 mg/l (MW) 0,1 mg/l (SW) 1 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,909 mg/kg Trockengew (BO) 0,485 mg/kg Trockengew (MWS) 4,85 mg/kg Trockengew (SWS)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 4)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
 Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains: Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:
 STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)
 recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:
 FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)
 recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:
 STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)
 Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EEG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc
 Caoutchouc nitrile
 Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 5)

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux $\leq 6, 480$ min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc fluoré (Viton)

Vitoject (KCL, Art_No. 890)

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc chloroprène

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

Jaunâtre

· Odeur:

Genre alcool

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de pureté)

Non applicable.

<1

· Point d'éclair

· pH à 20 °C

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C

11 s (DIN 53211/4)

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de pureté)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

1,24 g/cm³

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Eau: 56,9 %
- Teneur en substances solides: 36,9 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles

· Gaz inflammables néant

· Aérosols néant

· Gaz comburants néant

· Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables néant

· Matières solides inflammables néant

· Substances et mélanges autoréactifs néant

· Liquides pyrophoriques néant

· Matières solides pyrophoriques néant

· Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant

· Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant

· Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant

· Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant

· Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 7)

- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux alcalis et aux métaux.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes phosphorés (par exemple: P205)
Gaz/vapeurs irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	>2.538-3.124 mg/kg (rat)
------	------	--------------------------

7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD50	1.250 mg/kg (rat)
	NOAEL	≥410 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.740 mg/kg (rabbit)
	LC50	850 mg/l (rat)
Inhalatoire	LC50	850 mg/l (rat)
	LC50/1h	1,69 mg/l (rat)

157627-86-6 Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé

Oral	LD50	>500-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
	LC50/48h	1-10 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 8)

· <u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
· <u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	Provoque de graves lésions des yeux.
· <u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Cancérogénicité</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Toxicité pour la reproduction</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Danger par aspiration</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· 11.2 Informations sur les autres dangers	

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

7664-38-2 acide phosphorique

EC50	270 mg/l (BES) 270 mg/l (bacteria)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
NOELR/72h	100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	138 mg/l (Gambusia affinis) 98-106 mg/l (lem) 3-3,25 mg/l (Iepomis macrochirus)

157627-86-6 Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé

EC50/48h	1-10 mg/l (daphnia magna)
EC10	>1.000 mg/l (BES)
EC50/72h	1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine

EC10/16h	>1.000 mg/l (pseudomonas putida)
EC10	>1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Leuciscus idus)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 9)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3264
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE)
- **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 10)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR**
· Classe
· Étiquette

 8 (C1) Matières corrosives.
 8
· IMDG, IATA
· Class
· Label

 8 Matières corrosives.
 8
· 14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA**

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement**· Marine Pollutant:**

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):
· No EMS:
· Segregation groups
· Stowage Category
· Segregation Code

 Attention: Matières corrosives.
 80
 F-A,S-B
 Acids
 A
 SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.
 SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:**· ADR**
· Quantités limitées (LQ)
· Quantités exceptées (EQ)

 5L
 Code: E1
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport
· Code de restriction en tunnels

 3
 E
· IMDG
· Limited quantities (LQ)
· Excepted quantities (EQ)

 5L
 Code: E1
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:
 UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE,
 N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE), 8, III

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 11)

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- Aucun des composants n'est compris.
- Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÉGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 0,0 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

21.02.2022

· Numéro de la version précédente:

5

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Anti-rouille

(suite de la page 12)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 3

FR